



DSA d'architecte-urbaniste
Candidatures pour la 2^e session
à envoyer jusqu'au 2 juillet 2018
École d'architecture
de la ville & des territoires
à Marne-la-Vallée

Formez-vous à l'urbanisme de projet en suivant la formation du DSA d'architecte-urbaniste de l'École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée !

Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, formation post-master dirigée par : Éric Alonzo, architecte, docteur, lauréat du Prix européen Manuel de Solà-Morales 2017 et Frédéric Bonnet, architecte, Grand Prix de l'urbanisme 2014.

Candidatures pour la 2^e session à envoyer jusqu'au 2 juillet 2018.

Des entretiens de sélection se dérouleront le 4 juillet 2018.

L'École se réserve la possibilité d'écourter cette session quand l'effectif sera atteint.



Parmi les enseignants et intervenants : ateliergeorges, Éric Charmes, Oriol Clos, Jean-Louis Cohen, Christophe Delmar, Philippe Gasser, Paul Landauer, Yves Lion, Fanny Lopez, David Mangin, Sébastien Marot, Ariella Masboungi, Raphaël Ménard, Frits Plamboom, Bas Smets, etc.

Objectifs

Aujourd'hui, l'obtention du diplôme d'architecte ne suffit pas à donner une compétence en urbanisme. Inversement, les études d'urbanisme ne forment pas à la conception formelle (*urban design* et *landscape architecture*).

Face à ce constat, le DSA d'architecte-urbaniste offre une formation à visée professionnelle, destinée spécifiquement aux architectes et paysagistes qui souhaitent intervenir dans le domaine de l'aménagement des villes et de la transformation des territoires dans ses aspects les plus proches du métier de concepteur.

La formation permet d'approfondir ses compétences en matière de conception, en termes d'outils techniques et de représentation, mais aussi d'acquérir de nouveaux savoirs afin d'appréhender des données socio-économiques, des mécanismes de décision, des jeux d'acteurs et des cadres réglementaires.

Fondements

Responsabilité de l'architecture pour le territoire

Au sein de l'atelier de projet encadré par Éric Alonzo, Frédéric Bonnet et Christophe Delmar, le dispositif pédagogique du DSA d'architecte-urbaniste privilégie une approche transcalaire et itérative où l'échelle architecturale peut être mobilisée pour tester les capacités de transformation d'un site et répondre à des enjeux politiques, économiques ou environnementaux plus élargis.

Diversité des situations métropolitaines

Au-delà des limites de la ville constituée, le DSA prend acte de la diversité des situations de projet – campagne, périurbain, littoral, etc. – et permet d'engager des réponses singulières pour l'espace public et le paysage afin de penser le territoire en termes d'équilibre et de solidarités.

Contact

Patricia Coudert +33 (0)1 60 95 84 28
patricia.coudert@marnelavallee.archi.fr

Approche transversale

L'approche transversale de la formation offre une double aptitude au projet et à la réflexion stratégique. Les questions défrichées par d'autres disciplines alimentent la réflexion par le biais de séminaires thématiques mais aussi, en atelier, par l'intervention d'experts, à l'instar de ce qui se pratique dans le contexte professionnel.

Interaction entre recherche et opérationnalité

La majeure partie de la formation est consacrée à des projets élaborés dans des conditions de commandes réelles émanant d'institutions publiques ou d'organismes privés.

Les études, à visées exploratoires et prospectives, sont diffusées sous la forme de cahiers destinés à être partagés dans le monde universitaire et professionnel (<http://www.marnelavallee.archi.fr/publications/cahiers-du-dsa>).

Débouchés

- Métiers de l'urbanisme engagés du côté du projet et de la maîtrise d'œuvre : agences et bureaux d'études privés ou publics, collectivités, SEM.
- Préparation au concours d'architecte-urbaniste de l'État, mention urbanisme et aménagement.
- Préparation à la formation doctorale (Sébastien Marot, Paul Landauer) à travers l'équipe de recherche et la chaire partenariale « Le littoral comme territoire de projets ».

Publics et organisation

- S'adresse aux architectes (DPLG, DE, architectes étrangers) ainsi qu'aux paysagistes diplômés.
- Formation organisée sur trois semestres (18 mois) dont l'un est consacré à une mise en situation professionnelle.
- Voyage d'étude permettant d'appréhender les réalisations urbanistiques d'un territoire étranger.
- Possibilité de réaliser un double cursus DSA/HMONP sur quatre semestres.